



GARANTIE SANTÉ

Dès votre incorporation, votre rythme de vie est intense :
formation, stage, activités sportives...

Choisissez la garantie santé qui correspond à votre style de vie !

MGPACK : 3 formules santé

adaptées à vos besoins et à des tarifs privilégiés valables pendant 24 mois

MGPACK Découverte

Votre couverture santé adaptée à votre budget !

MGPACK Plus

Vos garanties santé renforcées :
forfait médecine douce, remboursements étendus sur les frais d'hospitalisation, les soins/prothèses dentaire et optique hors 100% santé !

MGPACK Famille

Bénéficiez de la formule MGPack Plus pour toute la famille, quel que soit le nombre de personnes protégées !

Pour faire les bons choix en matière de garantie santé, nos conseillers sont à vos côtés !

Découvrez un extrait du tableau des garanties au 1^{er} janvier 2022 au fil des pages !



Pourquoi souscrire la complémentaire santé MGP ?

**L'Assurance maladie obligatoire ne rembourse qu'une partie des frais de santé !
Pour compléter vos remboursements santé, il est indispensable de souscrire à une complémentaire santé.**

Consultation chez votre médecin traitant (médecin généraliste de secteur 1)

Montant de la consultation
25 €*

**SANS
MUTUELLE**

16,50 €

8,50 €

C'est vous qui payez ce reste à charge de 8,50 €

**AVEC
MGPACK**

16,50 €

7,50 €

1 €

Vous payez uniquement le reste à charge obligatoire de 1 €

■ Remboursement Assurance Maladie Obligatoire
■ Remboursement MGPack
■ Votre reste à charge (ce que vous devez payer)

* Tarif conventionnel



Nos services inclus avec MGPack

- + Assistance MGP⁽¹⁾ : transport en ambulance à l'hôpital, soutien scolaire, aide-ménagère, garde des animaux...
- + Téléconsultation 7j/7 et 24h/24
- + Assistance psychologique : accessible 24h/24 et 7j/7

Avec **SANTÉCLAIR** mon repère santé, vous avez accès à de nombreux services inclus pour vous aider à vous orienter dans votre parcours de santé.

- 2^e avis médical par un médecin spécialiste, expert dans le domaine concerné en cas de maladie grave ou invalidante
- **NOUVEAU** Service d'analyse de symptômes et d'orientation dans le parcours de soin
- Tarifs négociés (jusqu'à 15% moins chers) sur les séances d'ostéopathie et de chiropraxie auprès des praticiens partenaires
- Coaching Sommeil et Nutrition (compris avec **MGPack**) et coaching sportif (5% de remise sur tous les cours)

(1) Liée à une maladie ou un accident corporel

		Taux de remboursement	Total remboursé Assurance maladie obligatoire (AMO) + MGPack	
		Part AMO	MGPack DECOUVERTE	MGPack PLUS ou FAMILLE
HOSPITALISATION				
HONORAIRES ET FORFAIT JOURNALIER				
Frais de séjour		80% BR	100% BR	100% BR
Honoraires des praticiens conventionnés	adhérents OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	80% BR	100% BR	110% BR
	non adhérents OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	80% BR	100% BR	100% BR
Forfait journalier hospitalier et psychiatrie		-	100% FR	100% FR
AUTRES DÉPENSES HOSPITALIÈRES				
Chambre particulière	court séjour et psychiatrie (> 24 h)	-	31 € / jour	42 € / jour
	soins de suite et réadaptation	-	18,50 € / jour	23 € / jour
Frais d'accompagnement enfant ⁽²⁾	court séjour et psychiatrie (> 24 h)	-	25 € / jour	34 € / jour
	soins de suite et réadaptation	-	25 € / jour	25 € / jour
Frais de transport		65% BR	100% BR	100% BR
Frais de télévision, téléphone, Internet (hospitalisation > 48 h)		-	30 € / an	45 € / an
MATERNITÉ				
Consultation grossesse		70% BR	100% BR	110% BR
Chambre particulière maternité		-	31 € / jour	42 € / jour
Prime de naissance - adoption		-	120 € / enfant	170 € / enfant
SOINS COURANTS				
HONORAIRES MÉDICAUX				
Généralistes	adhérents OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	70% BR	100% BR	100% BR
	non adhérents OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	70% BR	100% BR	100% BR
Spécialistes	adhérents OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	70% BR	100% BR	100% BR
	non adhérents OPTAM/OPTAM-CO ⁽¹⁾	70% BR	100% BR	100% BR
Actes techniques médicaux, chirurgie		70% BR	100% BR	100% BR
MÉDICAMENTS				
Tous les médicaments remboursés par l'AMO		65/30/15% BR	100% BR	100% BR
Honoraires de dispensation		70% BR	100% BR	100% BR
HONORAIRES PARAMÉDICAUX				
Actes et indemnités de déplacement des auxiliaires médicaux (kinésithérapeute, pédicure-podologue, infirmier...)		60% BR	100% BR	100% BR
AUTRES ACTES				
Soins à l'étranger		70% BR	100% BR	100% BR
Consultation psychologue		-	60 € / acte 4 fois par an	60 € / acte 4 fois par an
Médecine douce non remboursée par la Sécurité sociale (ostéopathe, chiropracteur, étiope, homéopathe, sophrologue, naturopathe...)		-	-	15 € / acte 3 fois par an
ANALYSES ET RADIOLOGIE				
Analyses et examens de laboratoire		60/70% BR	100% BR	100% BR
Radiologie et imagerie médicale		70% BR	100% BR	100% BR
MATÉRIEL MÉDICAL				
Véhicule pour handicapé		100% BR	100% BR	100% BR
Appareil, pansement et orthèse		60% BR	100% BR	100% BR
Petit appareillage, prothèse interne ou externe		60% BR	100% BR	140% BR

NOUVEAU

Base de Remboursement (BR) : tarif servant de référence à l'Assurance maladie obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement.

Frais réels (FR) : remboursement à hauteur des frais réels.

(1) Pour faciliter l'accès aux soins en limitant les dépassements d'honoraires, l'Assurance Maladie propose aux médecins de secteur 2 d'adhérer à l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM ou à l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO applicable aux spécialistes en chirurgie ou en gynécologie-obstétrique.

(2) Inscrit à la MGP en tant qu'ayant droit, moins de 15 ans ou jusqu'à 20 ans si handicapé.



DENTAIRE - OPTIQUE - AIDES AUDITIVES

Actes au 01/01/2022

Avec **SANTÉCLAIR** mon repère santé, vous avez accès à un réseau de professionnels de santé avec des tarifs négociés.

- **Géolocalisation** de plus de 7 400 professionnels partenaires dans plusieurs domaines de soins
- **Des avantages tarifaires** sur les aides auditives et les verres de grandes marques (Essilor, Nikon, Optiswiss, Zeiss)
- **Rendez-vous en ligne** sous 15 jours maximum dans les centres d'ophtalmologie partenaires
- Si vous avez déjà un praticien, **analyse de votre devis et de votre reste à charge**
- **NOUVEAU** Des tarifs compétitifs pour l'orthodontie adulte, par aligneurs invisibles chez les orthodontistes partenaires et sur les implants auprès de cabinets spécialisés en implantologie dentaire (jusqu'à 40% d'économies)

Taux de remboursement	Total remboursé Assurance maladie obligatoire (AMO) + MGPACK	
	MGPACK DECOUVERTE	MGPACK PLUS ou FAMILLE

DENTAIRE			
SOINS ET PROTHÈSES 100 % SANTÉ			
Tels que définis réglementairement	70% BR	100% FR	100% FR
SOINS ET PROTHÈSES À TARIFS MAÎTRISÉS OU LIBRES [HORS 100% SANTÉ]			
Soins dentaires (consultation, soins conservateurs, détartrage, parodontologie)	70% BR	100% BR	100% BR
Inlay onlay	70% BR	100% BR	100% BR
Couronne transitoire dento-portée	70% BR	100% BR	100% BR + 50 € / prothèse
Prothèse (bridge ou couronne) fixe dento-portée (par prothèse)	70% BR	100% BR	227% BR
Inlay core	70% BR	100% BR	227% BR
Prothèse amovible	70% BR	100% BR	227% BR
Implant dentaire (racine ou pilier) remboursé ou non par l'AMO	-	-	300 € / an
Couronne transitoire implanto-portée	-	-	4710 € / prothèse
Couronne implanto-portée	sur incisive, canine, 1 ^{er} prémolaire	100% BR	366% BR
	sur autre dent	100% BR	227% BR
ORTHODONTIE			
Soins orthodontiques	70% BR	100% BR	160% BR
Orthodontie	semestre actif pris en charge par l'AMO	100% BR	160% BR
	semestre actif non pris en charge par l'AMO	-	193,50 € / semestre

OPTIQUE ⁽¹⁾			
ÉQUIPEMENTS 100 % SANTÉ			
Tels que définis réglementairement	60% BR	100% FR	100% FR
ÉQUIPEMENTS À TARIFS LIBRES (HORS 100 % SANTÉ)			
Monture de classe B	60% BR	100% BR + 20 €	100% BR + 60 €
Verre simple ou neutre ⁽²⁾	60% BR	100% BR + 17 € / verre	100% BR + 65 € ou 72 € / verre selon la correction
Verre complexe ou très complexe ⁽²⁾	60% BR	100% BR + 90 € / verre	100% BR + 92 € à 215 € / verre selon la correction
Verres de classe B (adaptation de la vue / avec filtre)	60% BR	100% BR	100% BR
LENTILLES ET ACCESSOIRES			
Lentilles remboursées par l'AMO	60% BR	100% BR + 34 € / an	100% BR + 92 € / an
Lentilles non remboursées par l'AMO	-	-	92 € / an
CHIRURGIE RÉFRACTIVE (par œil)			
Chirurgie réfractive (par œil)	-	-	155 € / œil - 2 / an

AIDES AUDITIVES ⁽¹⁾			
AIDES AUDITIVES 100 % SANTÉ (CLASSE I)			
À concurrence des prix limites de vente (PLV) et dans le respect des conditions de renouvellement réglementaires	60% BR	100% FR	100% FR
AIDES AUDITIVES (HORS 100 % SANTÉ)			
Aides auditives classe II dans le respect des conditions de renouvellement réglementaires	60% BR	100% BR	100% BR + 92 € / oreille
Aides auditives : entretien, piles et accessoires	60% BR	100% BR	100% BR

Base de Remboursement (BR) : tarif servant de référence à l'Assurance maladie obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement.

Frais réels (FR) : remboursement à hauteur des frais réels.

(1) Le bénéfice d'une prise en charge par la MGP est conditionné au respect d'un délai de renouvellement entre deux équipements (1 ou 2 ans pour l'optique selon l'âge, sauf exception médicalement justifiée, 4 ans pour les aides auditives). (2) la classification simple, complexe, très complexe dépend de la force et de la complexité de correction de la vue.